Page: 1/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 15.09.2022 Révision: 15.09.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: OTTO Cleaner MP
- · Identification chimique: (2-Methoxymethylethoxy)propanol
- No CAS: 34590-94-8
- **Numéro CE:** 252-104-2
- · Numéro d'enregistrement 01-2119450011-60-xxxx
- · Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Hermann Otto GmbH Krankenhausstraße 14 D-83413 Fridolfing Tel.: 0049/(0)8684/908-0

Tel.: 0049/(0)8684/908-0 Fax.: 0049/(0)8684/908-1840

· Service chargé des renseignements:

Tél.: 0049- (0)8684- 908- 2363 (-4300) E-Mail: alois.parzinger@otto-chemie.de

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 0049- (0)89- 192 40 (en allemand et anglais)

+33 172 11 00 03 (Carechem 24)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · Indications complémentaires:

Pendant la mise en oeuvre et le durcissement une bonne ventilation doit être assurée.

Conserver hors de portée des enfants.

Éviter le contact avec la peau.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.1 Substances
- No CAS Désignation
- 2-Methoxy-methylethoxy-propanol
- · Code(s) d'identification
- Numéro CE: 252-104-2

(suite page 2)

Page : 2/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 15.09.2022 Révision: 15.09.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: OTTO Cleaner MP

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations. Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Veiller à une aération suffisante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir compte au point 8: protection individuelle.

(suite page 3)

Page: 3/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 15.09.2022 Révision: 15.09.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: OTTO Cleaner MP

(suite de la page 2)

· Préventions des incendies et des explosions:

Dans l'espace réservé à la vapeur dans des systèmes clos, des traces de substances inflammables peuvent s'amasser. Pour cette raison, éloigner les sources d'inflammation.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Matériau ne convenant pas pour les emballages: l'aluminium.

Matériau approprié pour réservoirs et conduites: acier spécial.

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
- 2-Methoxy-methylethoxy-propanol

VLEP Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

DNFI

Dermique Ouvrier, systémique (à long terme) 65 mg/kg/Tag

Inhalatoire Ouvrier, systémique (aigu) 310 mg/m3

Ouvrier, local (aigu) 15 mg/m3
Ouvrier, systémique (à long terme) 37,2 mg/m3
Ouvrier, local (à long terme) 1,67 mg/m3

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: Filtre A/P2
- Protection des mains: Gants de protection
- · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,4 mm

- Temps de pénétration du matériau des gants
- Délai de rupture du matériau constitutif des gants: 10 30 min
- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

(suite page 4)

Page: 4/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 15.09.2022 Révision: 15.09.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: OTTO Cleaner MP

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

· État physique Liquide · Couleur: Incolore Genre éther · Odeur: - 83 °C Point de fusion/point de congélation:

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

184 °C et intervalle d'ébullition

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Néant. · Supérieure: Néant.

· Point d'éclair 75 °C (ASTM D 3828)

205 °C · Température d'inflammation:

· Température de décomposition: Non déterminé. · pH Non déterminé. · Viscosité: Non déterminé.

· Solubilité

Soluble · l'eau:

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

Non déterminé. 0,4 hPa

· Pression de vapeur à 20 °C:

Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 0,95 g/cm³ Non déterminé. · Densité de vapeur: Caractéristiques des particules Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Forme Liquide

· Température d'auto-inflammation Non déterminé.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Informations concernant les classes de

danger physique

· Aérosols néant · Liquides inflammables néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Eviter une échauffement forte.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Développe des peroxydes.

Peut former des mélanges explosifs dans l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'inflammation et/ou de pulvérisation ou d'atomisation.

· 10.5 Matières incompatibles:

Réagit fortement avec: acides , substances basiques (par ex. alcalins, ammoniac, amines)

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone Gaz/vapeurs toxiques

(suite page 5)

Page : 5/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 15.09.2022 Révision: 15.09.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: OTTO Cleaner MP

(suite de la page 4)

Voir point 5.2

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral LD50 5.140 mg/kg (rat)

Dermique LD50 9.510 mg/kg (rab)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Indications toxicologiques complémentaires:

Inhalatoire Acute toxicity estimate (ATE mix) mg/l/4h

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

(suite page 6)

Page : 6/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.09.2022 Révision: 15.09.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: OTTO Cleaner MP

(suite de la page 5)

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

• **14.5 Dangers pour l'environnement** Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions

ci-dessus.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II la substance n'est pas comprise
- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) la substance n'est pas comprise
- · Annexe II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers la substance n'est pas comprise
- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (classification selon liste): peu polluant.

· Indications pour le Statut d'Enrigistrement International:

Figure sur les inventaires suivants ou leur est conforme:

NZIoC - New Zealand énumérés

(suite page 7)

Page : 7/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 15.09.2022 Révision: 15.09.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: OTTO Cleaner MP

(suite de la page 6)

AICS - Australia énumérés
DSL - Canada énumérés
IECSC - China énumérés
ENCS - Japan énumérés
ECL - Korea énumérés
PICCS - Philippines énumérés
REACH - Europe énumérés
TCSI - Taiwan énumérés
TSCA - USA énumérés

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique: Tél.: 0049- (0)8684- 908- 2363
- · Contact: Tél.: 0049- (0)8684- 908- 2363 (-4300)
- · Date de la version précédente: 13.09.2022
- Numéro de la version précédente: 2
- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

* Données modifiées par rapport à la version précédente

F